

SÉANCE extraordinaire

Le 7 octobre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 7 octobre 2020, à 16 h 30, à huis clos, comme prescrit par le gouvernement dans le cadre des mesures prises pour éviter la propagation du COVID-19.

SONT PRÉSENTS Madame Louise Langlois, maire, madame Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

201007.267 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 14 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201007.268 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer du mois de septembre 2020 représentant une somme de 753 984.55 \$ pour le journal des achats et une somme de 100 038.65 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201007.269 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ASTELL CAZA DE SUA – DOSSIER COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC N/RÉF 9000056-1 – AOÛT 2020

Madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Donald Vachon et Gaétan Daraïche émettent leur dissidence et refusent de recommander le paiement de la facture de la Firme ASTELL CAZA DE SUA au montant de 5 311.95 \$, toutes taxes incluses, pour des honoraires en lien avec un dossier de la Commission municipale du Québec, N/Réf 9000056-1.

Monsieur Bruno-Pierre Godbout émet sa dissidence et fait référence à un jugement concernant la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides dans un dossier similaire

REFUSÉE À MAJORITÉ

201007.270 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ASTELL CAZA DE SUA – DOSSIER COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC N/RÉF 9000056-1- SEPTEMBRE 2020

Madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers émettent leur dissidence et refusent de recommander le paiement de la facture de la Firme ASTELL CAZA DE SUA au montant de 17 162.32 \$, toutes taxes incluses, pour des honoraires en lien avec un dossier de la Commission municipale du Québec, N/Réf 9000056-001.

Monsieur Bruno-Pierre Godbout émet sa dissidence et fait référence à un jugement concernant la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides dans un dossier similaire.

REFUSÉE À MAJORITÉ

201007.271 EMBAUCHE – AGENTE DE RÉCEPTION/PERCEPTION – MADAME MARILYN MORIN

CONSIDÉRANT que madame Marilyn Morin a complété sa période de probation avec succès et que la recommandation de son supérieur immédiat est favorable (résolutions 200203.054 et 200706.191);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que madame Marilyn Morin soit embauchée en tant qu'employée régulière, selon la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler, à titre d'agente de réception / perception pour le service des finances de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201007.272 ADOPTION – PROGRAMME DE DÉPART À LA RETRAITE POUR LES EMPLOYÉ(E)S SYNDIQUÉ(E)S DE LA VILLE DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil adopte le programme de départ à la retraite pour les employés syndiqués de la Ville de Chandler daté de septembre 2020, tel que déposé par le directeur général & greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201007.273 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 16 h 45.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier